



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-septième session**  
Point 118 de l'ordre du jour  
**Gestion des ressources humaines**

## **Gestion des ressources humaines, capacité de surveillance au Bureau de la gestion des ressources humaines, consultants et vacataires, emploi de retraités**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur les consultants et vacataires (A/57/310), sur l'emploi de retraités (A/57/413), sur la capacité de surveillance au Bureau de la gestion des ressources humaines (A/57/276) et sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/57/293). Il a pu à cette occasion rencontrer des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations complémentaires.

#### **Consultants et vacataires**

2. Le rapport du Secrétaire général sur les services des consultants et vacataires engagés au cours de l'année 2001 (A/57/310) fait suite à la résolution 53/221 de l'Assemblée générale en date du 7 avril 1999. Le Comité consultatif, satisfait du rapport, observe que les informations et analyses qui y sont présentées lui permettent ainsi qu'à l'Assemblée générale de suivre ce type de services, qui ne font pas normalement l'objet d'explications détaillées dans les projets de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies. Il relève que durant la période considérée, le Système intégré de gestion (SIG) était encore en train d'être mis en place dans les bureaux hors Siège, si bien qu'il n'a pas été possible de présenter les informations à partir du SIG pour le monde entier. Le rapport, dont la présentation a été quelque peu retardée de ce fait, comprend des données issues de systèmes plus anciens pour la première partie de 2001, et du SIG pour la deuxième (A/57/310, par. 2). **Le Comité compte que pour 2002, la mise en service du SIG étant chose faite dans les bureaux hors siège, ce problème ne se reproduira pas, et que le rapport sera présenté beaucoup plus tôt. Il a l'intention de se servir du rapport relatif à 2002 lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Il compte par ailleurs que les directeurs de**



**programme en seront informés et qu'ils seront en mesure de justifier leurs demandes de consultants et vacataires.**

3. Le Comité consultatif note aux paragraphes 5 à 7 et au tableau 1 du rapport qu'une comparaison avec les données réévaluées pour 2000 fait apparaître une augmentation du nombre de consultants et vacataires en 2001. Le Secrétariat lui a communiqué les données suivantes portant sur les contrats accordés en 2001 par rapport à 2000 (voir aussi plus loin, annexes I et II) :

	2000	2001
Contrats de consultants (nombre de personnes)	3 054	3 300
Contrats de vacataires (nombre de personnes)	1 314	1 497
<b>Total, consultants et vacataires</b>	<b>4 368</b>	<b>4 797</b>
Contrats de consultants (nombre de contrats)	4 173	4 204
Contrats de vacataires (nombre de contrats)	2 471	2 939
<b>Total, contrats</b>	<b>6 644</b>	<b>7 143</b>
Contrats de consultants (honoraires en millions de dollars)	33,1	36,6
Contrats de vacataires (honoraires en millions de dollars)	8,8	10,3
<b>Total, honoraires (en millions de dollars)</b>	<b>41,9</b>	<b>46,9</b>

4. Le Comité consultatif relève au paragraphe 9 et au tableau 3 du rapport que 48,5 % des contrats accordés en 2001 étaient des contrats de services administratifs (20,2 % pour des consultants, 28,3 % pour des vacataires), alors que les contrats correspondant à des activités de fond étaient en nombre restreint (0,8 % pour la planification des programmes, 1,2 % pour l'évaluation des programmes, 5,8 % pour des études analytiques, et 9,2 % pour la réalisation des programmes). **De l'avis du Comité consultatif, le nombre de contrats accordés pour des services administratifs est excessif par rapport à ceux qui correspondent à des activités de fond. Il faudra le revoir de près.**

5. Le tableau 2 de l'annexe au rapport du Secrétaire général donne la répartition par nationalité des consultants et vacataires engagés en 2001. Les consultants venaient certes de 156 pays, mais 19 pays représentaient 51,8 % de l'ensemble des consultants; pour les vacataires, qui venaient de 116 pays, 11 pays représentaient 66,5 % de l'ensemble. Le Comité relève que plus de 50 % des personnes engagées en 2001 venaient de pays développés. **Le Comité demande de revoir ces pratiques en vue d'engager plus de consultants et vacataires de pays en développement et de pays en transition.**

6. Le Comité consultatif note au paragraphe 10 et au tableau 4 du rapport que le groupe professionnel le plus largement représenté parmi les vacataires est celui des traducteurs et réviseurs (256 personnes). Il note aussi qu'un nombre important des contrats de consultants et de vacataires accordés en 2001 relevant du groupe professionnel « Services d'appui des professions scientifiques, techniques, libérales et administratives » concernaient pour un nombre important d'entre eux le personnel de bureau et d'appui administratif, notamment le travail de secrétariat

(109 personnes), la dactylographie (47 personnes), le traitement de texte (7 personnes), les services de planton (26 personnes) et le classement (1 personne). **Les statistiques précitées pourraient indiquer un problème au niveau des contrats de louage de services. Le Comité compte poursuivre son étude de la question lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.**

### **Emploi de retraités**

7. Le rapport du Secrétaire général est présenté suite à la décision 51/408 de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, par laquelle le Secrétaire général était prié de présenter à l'Assemblée tous les deux ans un rapport portant sur l'emploi de retraités, sous tous ses aspects. Il comporte pour l'exercice biennal 2000-2001 des informations sur l'éventuelle révision de la limite fixée pour la rémunération annuelle des retraités réemployés, et sur les retraités recrutés pour des périodes de courte durée. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (A/53/691, par. 10), le rapport comprend des statistiques concernant les personnes qui, étant parties à la retraite à l'âge de 60 ou 62 ans, ont été réengagées pour une période de six mois ou plus.

8. L'Assemblée générale, dans sa décision 51/408 du 4 novembre 1996, a décidé de fixer une limite générale de 22 000 dollars pour la rémunération, en cas de réemploi, des fonctionnaires retraités, à l'exception de ceux affectés aux services linguistiques, pour lesquels ce plafond est fixé à 40 000 dollars, et de limiter dans tous les cas la durée d'emploi des retraités à six mois par année civile.

9. Comme il est dit au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général, quand l'Assemblée générale a adopté sa décision 51/408, le taux quotidien de rémunération des interprètes indépendants, à New York, était de 355 dollars, de sorte qu'un interprète retraité ne pouvait être employé que 112 jours par an (soit 6 mois). Le taux actuel de rémunération quotidien des interprètes, sous l'effet des ajustements au coût de la vie, est de 391,50 dollars, ce qui signifie qu'un interprète retraité ne peut être employé que 102 jours par an avant d'atteindre le plafond de 40 000 dollars. Pour les raisons exposées aux paragraphes 8 à 10 du rapport du Secrétaire général, il est envisagé, pour répondre aux besoins du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (devenu Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), d'autoriser le personnel linguistique retraité indépendant à travailler jusqu'à 125 jours par an, ce qui équivaldrait, au taux actuel de 391,50 dollars, à porter le plafond à 48 937,50 dollars par an. Le Comité consultatif a été informé que le nombre de journées de travail proposé représentait la moitié des 250 jours ouvrables d'une année civile.

10. Le Comité consultatif s'associe à la proposition du Secrétaire général tendant à exprimer la limite fixée à l'emploi du personnel linguistique retraité en nombre de jours de travail plutôt qu'en montant de la rémunération. Il recommande donc de fixer cette limite à 125 jours par an, ce qui évitera désormais d'avoir à envisager souvent de la réviser pour tenir compte des ajustements au coût de la vie apportés au taux journalier.

11. Le Comité consultatif est satisfait de trouver dans la troisième partie du rapport des statistiques et des analyses portant sur l'exercice biennal 2000-2001. **Il recommande d'inclure à l'avenir dans le rapport une analyse des tendances, en y joignant les statistiques données dans les tableaux de l'annexe au rapport**

**pour l'exercice biennal précédent. Il faudrait aussi que la rémunération ou la classe des retraités soient expliquées plus clairement dans les tableaux.**

12. Le Comité consultatif relève que dans la répartition par département ou bureau des cas de réemploi de retraités, les services linguistiques du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence représentent 26,2 % des cas, ce qui fait de ce département le plus gros utilisateur de retraités (A/57/413, par. 12). Le Comité observe également que le personnel linguistique retraité qui a été engagé vient d'un petit nombre de pays (A/57/413, annexe, tableau 7). **Il demande qu'à l'avenir, la répartition par nationalité et par sexe (voir A/57/413, par. 13 et annexe, tableau 4) fasse également apparaître séparément l'élément correspondant au personnel linguistique. À son avis, il faudrait s'efforcer plus activement d'élargir la provenance géographique du personnel linguistique retraité que l'on engage, et dans la mesure du possible, de l'employer en le faisant télétravailler, plutôt que d'engager les dépenses supplémentaires qu'on supporte pour le faire venir jusqu'à un centre des Nations Unies, sans oublier toutefois de prévoir les ressources voulues pour la révision interne.**

13. Le Comité consultatif note au paragraphe 18 du rapport que par rapport à l'exercice biennal 1998-1999, l'emploi de retraités dans les services linguistiques au cours de l'exercice biennal 2000-2001 a diminué, de même que le nombre de jours de travail et que le montant des honoraires et traitements, tandis que dans les services administratifs, le nombre d'engagements de fonctionnaires retraités en 2000-2001 a augmenté par rapport à 1998-1999, de même que le nombre de jours de travail et le coût total. **Le Comité consultatif demande qu'à l'avenir on explique les raisons de ces changements.**

14. Le Comité rappelle qu'il n'y a jamais pénurie de candidats lorsqu'un poste devient vacant. Pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, on a estimé que le rapport entre le nombre de candidatures et le nombre de postes vacants serait de 50 000 pour 720 en 2000-2001 et de 70 000 pour 700 en 2002-2003 (voir tableau A.27 C.10 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003). **Le Comité consultatif rappelle que les directeurs de programmes ne doivent pas tirer prétexte de leur incapacité à prévoir les vacances de poste et examiner les candidatures dans des délais raisonnables pour engager des retraités (voir A/56/7, par. 135).**

#### **Capacité de surveillance au Bureau de la gestion des ressources humaines**

15. Le rapport du Secrétaire général est présenté suite à la résolution 55/258 de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001. Il y est question de la mise en place d'une capacité de surveillance vigoureuse au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui lui permette de mieux suivre en matière de gestion des ressources humaines toutes les activités pertinentes du Secrétariat, quelle qu'en soit la source de financement. Le Comité consultatif relève au paragraphe 20 du rapport que « le Secrétaire général a l'intention de continuer de faire assurer les activités de suivi à l'aide des ressources disponibles et de redéployer les ressources existantes pour de nouvelles fonctions afin de développer les capacités sur le plan de l'organisation de manière à atteindre pleinement l'objectif d'une approche globale des activités de suivi décrites » dans le rapport. **Il compte revenir sur la question lorsqu'il examinera le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2004-2005.**

### Réforme de la gestion des ressources humaines

16. Le rapport du Secrétaire général est soumis en application de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines et à sa décision 56/462 relative aux jeunes cadres. On y expose les progrès obtenus jusqu'à présent et les activités prévues pour chacune des grandes initiatives de réforme exposées par le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/55/253 du 1er août 2000).

17. Le Comité consultatif constate que les renseignements sur les réalisations à ce jour sur les grandes initiatives de la réforme de la gestion des ressources humaines (A/57/293, troisième partie) et sur les questions transversales (ibid., quatrième partie) ont trait à l'expérience acquise par le Secrétariat pendant une période assez courte. **De l'avis du Comité, le Secrétaire général devrait exposer en détail les réalisations obtenues grâce à la réforme de la gestion des ressources humaines lorsqu'il aura suffisamment d'informations sur l'expérience accumulée par le Secrétariat en ce qui concerne l'application des initiatives de réforme, que ce soit sous son autorité ou suivant les directives de l'Assemblée générale. Ce rapport, qui devrait décrire toutes les activités pertinentes du Secrétariat, quelle qu'en soit la source de financement, sera à présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.**

18. Le Comité consultatif a appris que le Secrétariat comptait alléger encore la présentation des rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines, en publiant plus de données sur l'Intranet. **Le Comité consultatif veut croire que ce faisant, on tiendra compte du fait qu'il avait déjà souligné la nécessité de présenter des rapports analytiques, assortis de statistiques suffisantes pour en étayer les analyses et les conclusions.**

## Annexe I

### État récapitulatif des contrats de consultants et de vacataires (données de base), 2001 et 2000

	Nombre de personnes		Pourcentage du total ou total partiel		Nombre de contrats		Pourcentage du total ou total partiel		Nombre de jours de travail		Honoraires (en milliers de dollars)	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000
<b>Contrats de consultants</b> Total partiel	<b>3 300</b>	<b>3 054</b>	<b>68,8</b>	<b>69,9</b>	<b>4 204</b>	<b>4 173</b>	<b>58,9</b>	<b>62,8</b>	<b>321 786</b>	<b>263 623</b>	<b>36 630</b>	<b>33 086</b>
Femmes	886	828	26,8	27,1	1 156	1 144	27,5	27,4	86 246	75 909	8 329	9 024
Anciens fonctionnaires de l'Organisation												
Retraités	47	51	1,4	2,7	62	79	1,5	1,9				
Non-retraités âgés d'au moins 60 ans	37	190	1,1	10,5	49	241	1,2	5,8				
Non-retraités âgés de moins de 60 ans	149	16	4,5	2,3	216	18	5,1	2,5				
<b>Contrats de vacataires</b> Total partiel	<b>1 497</b>	<b>1 314</b>	<b>31,2</b>	<b>30,1</b>	<b>2 939</b>	<b>2 471</b>	<b>41,1</b>	<b>37,2</b>	<b>181 305</b>	<b>130 270</b>	<b>10 326</b>	<b>8 857</b>
Femmes	758	662	50,6	50,4	1 502	1 320	51,1	53,4	91 382	63 322	5 142	4 104
Anciens fonctionnaires de l'Organisation												
Retraités	22	33	1,5	2,5	38	54	1,3	2,2				
Non-retraités âgés d'au moins 60 ans	27	75	1,8	5,7	38	115	1,3	4,7				
Non-retraités âgés de moins de 60 ans	82	8	5,5	0,6	183	11	6,2	0,4				
<b>Consultants et vacataires</b> Total	<b>4 797</b>	<b>4 368</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>7 143</b>	<b>6 644</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>503 091</b>	<b>393 893</b>	<b>46 956</b>	<b>41 943</b>
Niveau d'études												
Doctorat ou équivalent	1 399	703	29,2	16,1								
Maîtrise ou équivalent	1 691	2 136	35,3	48,9								
Licence ou équivalent	964	956	20,1	21,9								
Diplôme d'un niveau inférieur à la licence	303	290	6,3	6,6								
Non disponible	440	283	9,2	6,5								
Appréciation												
Excellent					2 743	2 338	38,4	35,2				
Bon					3 552	3 544	49,7	53,3				
Passable					148	205	2,1	3,1				
Insuffisant					6	6	0,1	0,1				
Non disponible					694	551	9,7	8,3				

---

**Annexe II****Liste des abréviations**

Aff.	Affaires
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
COCOVINU	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
CSNU	Commission spéciale des Nations Unies
Dép.	Département
Div.	Division
OCDP	Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
ONUW	Office des Nations Unies à Vienne
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TPI	Tribunal pénal international
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

---

## Dépenses engagées pour des consultants et des vacataires, selon la source des fonds, 2000 et 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Département ou bureau	Consultants					
	Quotes-parts		Fonds extrabudgétaires		Total	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000
BSCI	105	30	2	2	107	32
Bureau chargé du Programme Iraq	–	–	1 967	1 558	1 967	1 558
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	30	152	1 104	757	1 134	909
Bureau des affaires juridiques	109	40	10	–	118	40
Bureau des services généraux	52	–	145	–	197	–
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	–	–	61	–	61	–
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	–	–	136	–	136	–
Cabinet du Secrétaire général	–	53	–	208	–	261
CEA	1 229	1 123	1 327	1 247	2 556	2 369
CEE	199	64	337	242	535	305
CEPALC	549	167	2 408	1 100	2 957	1 267
CESAO	324	191	67	173	390	365
CESAP	453	203	1 083	1 368	1 536	1 571
CFPI	–	–	98	93	98	93
CNUCED	392	953	3 354	5 722	3 746	6 675
CNUEH	30	–	792	–	822	–
COCOVINU	–	–	35	–	35	–
Commission d'indemnisation	–	–	4 715	179	4 715	179
CSNU	–	–	–	17	–	17
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	86	87	–	–	86	87
Département de l'information	92	143	74	20	165	162
Département de la gestion	1 170	1 375	87	104	1 256	1 479
Département des affaires de désarmement	28	64	112	40	140	104
Département des affaires économiques et sociales	1 629	1 003	5 085	5 607	6 714	6 610
Département des affaires politiques	1 734	665	213	235	1 947	899
Département des opérations de maintien de la paix	62	150	478	287	540	436
Département des opérations de maintien de la paix/Division de l'administration et de la logistique des missions	–	–	–	22	–	22
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	–	–	39	–	39	–

<i>Département ou bureau</i>	<i>Consultants</i>					
	<i>Quotes-parts</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>
Haut Commissariat aux droits de l'homme	155	131	586	564	<b>741</b>	<b>695</b>
Interorganisations	–	–	24	–	<b>24</b>	–
OCDPC	76	6	23	173	<b>99</b>	<b>179</b>
ONUG	297	103	386	607	<b>684</b>	<b>710</b>
ONUN	–	178	122	2 237	<b>122</b>	<b>2 415</b>
ONUS	41	15	146	109	<b>187</b>	<b>124</b>
PNUE	23	13	2 437	1 202	<b>2 460</b>	<b>1 215</b>
TPI pour la Yougoslavie	–	1 949	–	18	–	<b>1 967</b>
TPI pour le Rwanda	–	14	–	–	–	<b>14</b>
UNITAR	–	–	318	260	<b>318</b>	<b>260</b>
Non disponible	–	5	–	10	–	15
<b>Total</b>	<b>8 865</b>	<b>8 872</b>	<b>27 771</b>	<b>24 161</b>	<b>36 632</b>	<b>33 034</b>

*Note* : Honoraires seulement. Les chiffres de dépenses ont été calculés à partir des données du SIG pour les départements et bureaux de New York, et de données actualisées envoyées indépendamment par les bureaux hors siège à la base de données Paradox du Bureau de la gestion des ressources humaines.

<i>Vacataires</i>						<i>Total</i>					
<i>Quotes-parts</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<b>Total</b>		<i>Quotes-parts</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<b>Total</b>	
<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
5	2	–	3	<b>5</b>	<b>5</b>	110	32	2	5	<b>112</b>	<b>38</b>
–	–	30	36	<b>30</b>	<b>36</b>	–	–	1 997	1 594	<b>1 997</b>	<b>1 594</b>
7	33	53	54	<b>60</b>	<b>87</b>	37	185	1 157	812	<b>1 194</b>	<b>997</b>
56	34	–	–	<b>56</b>	<b>34</b>	164	74	10	–	<b>174</b>	<b>74</b>
14	–	40	–	<b>54</b>	–	66	–	185	–	<b>251</b>	–
–	–	–	–	–	–	–	–	61	–	<b>61</b>	–
–	–	23	–	<b>23</b>	–	–	–	159	–	<b>159</b>	–
–	–	–	15	–	<b>15</b>	–	53	–	223	–	<b>276</b>
835	619	244	651	<b>1 080</b>	<b>1 270</b>	2 064	1 742	1 571	1 898	<b>3 635</b>	<b>3 639</b>
1	1	6	2	<b>7</b>	<b>3</b>	200	64	342	244	<b>542</b>	<b>308</b>
660	244	1 442	266	<b>2 101</b>	<b>510</b>	1 208	411	3 850	1 366	<b>5 058</b>	<b>1 777</b>
480	133	103	50	<b>582</b>	<b>183</b>	803	324	169	223	<b>972</b>	<b>547</b>
91	84	134	92	<b>255</b>	<b>176</b>	544	287	1 217	1 460	<b>1 761</b>	<b>1 747</b>
–	–	–	12	–	<b>12</b>	–	–	98	105	<b>98</b>	<b>105</b>
35	188	525	842	<b>560</b>	<b>1 030</b>	427	1 141	3 879	6 564	<b>4 307</b>	<b>7 705</b>
13	–	61	–	<b>74</b>	–	43	–	853	–	<b>896</b>	–
–	–	34	–	<b>34</b>	–	–	–	68	–	<b>68</b>	–
–	11	–	–	–	<b>11</b>	–	11	4 715	179	<b>4 715</b>	<b>190</b>
–	–	–	20	–	<b>20</b>	–	–	–	37	–	<b>37</b>
219	184	–	9	<b>219</b>	<b>193</b>	305	270	–	9	<b>305</b>	<b>280</b>
878	987	378	308	<b>1 255</b>	<b>1 295</b>	969	1 130	451	327	<b>1 420</b>	<b>1 457</b>
503	621	204	134	<b>707</b>	<b>755</b>	1 672	1 996	291	238	<b>1 963</b>	<b>2 234</b>
16	–	11	3	<b>27</b>	<b>3</b>	44	64	122	43	<b>166</b>	<b>107</b>
49	65	16	26	<b>65</b>	<b>91</b>	1 678	1 067	5 101	5 633	<b>6 779</b>	<b>6 700</b>
–	86	42	39	<b>42</b>	<b>124</b>	1 734	750	255	273	<b>1 989</b>	<b>1 024</b>
–	–	75	48	<b>75</b>	<b>48</b>	62	150	553	335	<b>615</b>	<b>485</b>
–	–	–	–	–	–	–	–	–	22	–	<b>22</b>
–	–	24	–	<b>24</b>	–	–	–	62	–	<b>62</b>	–

<i>Vacataires</i>						<i>Total</i>					
<i>Quotes-parts</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>		<i>Quotes-parts</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>
155	9	92	5	<b>247</b>	<b>13</b>	310	140	678	568	<b>988</b>	<b>708</b>
–	–	–	–	–	–	–	–	24	–	<b>24</b>	–
–	–	–	6	–	<b>6</b>	76	6	23	179	<b>99</b>	<b>185</b>
883	516	415	282	<b>1 298</b>	<b>798</b>	1 180	619	801	890	<b>1 981</b>	<b>1 509</b>
80	41	804	774	<b>884</b>	<b>815</b>	80	219	927	3 011	<b>1 007</b>	<b>3 230</b>
63	43	130	103	<b>193</b>	<b>146</b>	104	58	276	212	<b>380</b>	<b>270</b>
–	7	375	168	<b>375</b>	<b>175</b>	23	20	2 812	1 370	<b>2 835</b>	<b>1 390</b>
–	758	–	44	–	<b>802</b>	–	2 707	–	62	–	<b>2 769</b>
–	124	–	35	–	<b>158</b>	–	137	–	35	–	<b>172</b>
–	–	28	1	<b>28</b>	<b>1</b>	–	–	347	261	<b>347</b>	<b>261</b>
–	23	–	18	–	<b>41</b>	–	28	–	28	–	<b>56</b>
<b>5 043</b>	<b>4 811</b>	<b>5 289</b>	<b>44 047</b>	<b>10 330</b>	<b>8 858</b>	<b>13 903</b>	<b>13 683</b>	<b>33 056</b>	<b>28 208</b>	<b>46 959</b>	<b>41 892</b>